



DGAS / Protection de l'enfance : appel à l'Assemblée Générale du 27 mars 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

Les professionnels garants de l'intérêt premier de l'enfant interpellent de nouveau la majorité départementale !

En 2017, les professionnels exerçant leurs fonctions en Protection de l'Enfance avaient dénoncé d'une seule voix les manquements de leur collectivité vis-à-vis de l'accueil des enfants, mais aussi des postures pro-familles en certains endroits, leurs conséquences sur l'intérêt premier des enfants, des ASFAMS malmenées et une carence globale de moyens.

La mobilisation des personnels avait permis d'obtenir la création de 10 postes, de places supplémentaires pour l'accueil des enfants, un certain nombre de places en urgence et ouvert un véritable dialogue avec Madame la Déléguée à l'Enfance. Pourtant, dès le mois d'octobre, nous intervenons pour alerter, notamment sur le retard pris pour de l'accueil d'urgence ou sur le projet de création d'un lieu à l'Arbois.

Malgré les diverses réponses apportées et un souci de rassurer les équipes sur le terrain la situation s'est encore durcie.

L'augmentation du nombre d'enfants confiés au Département dans un contexte de manque de places tend au maximum un dispositif censé être protecteur, le retard pris dans l'ouverture de la maison d'enfants prévue à l'Arbois – création d'une centrale d'épuration – celui pris par rapport à la création de places dites d'urgence, enfin la prise en charge de la problématique des MNA, n'ont à ce jour pas trouvé d'issues concrètes.

Les professionnels craquent !

Dans ce contexte, un rendez-vous a été fixé le 13 mars 2018 avec Madame la Déléguée à l'Enfance. Une restitution sera faite dans le cadre de l'A.G. du 27 mars 2018.

Parallèlement à cela, dans le cadre de la rencontre en Préfecture qui s'est déroulée le 16 février, la CGT et la FSU ont demandé la réquisition de locaux pour accueillir tous les enfants et ce, dans le respect de la Charte internationale des droits de l'enfant dont la France est signataire.

Le constat sur le terrain, lui, reste très préoccupant, mais nous avons les moyens de nous faire entendre. Des propositions d'actions concrètes doivent vous être soumises. C'est pourquoi nous vous invitons à suspendre votre activité le temps d'une Assemblée Générale pour poursuivre notre engagement pour des conditions d'exercice dignes de l'intérêt premier de l'enfant.

Professionnels de PMI, prévention, enfance-famille, toutes professions confondues (social-médical-administratif) rejoignez-nous nombreux en

Assemblée Générale mardi 27 mars 2018 de 14h à 17h

Hôtel du département – salle A 1 123 C

(trois heures d'information syndicale ont été déposées par nos syndicats)